

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12-MAJ 24/04/13 et 20/11/13)

### MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes.

**Par courrier : ECO-INVEST 6, rue de la Synagogue 68600 BIESHEIM**

**Par tel : 03.89.72.51.05**

**Ou par mail: conseils@eco-invest.fr**

#### Traitement des réclamations :

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

-deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

### MODALITÉS EN CAS D'ECHEC DU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

#### Saisir un médiateur :

Adresse postale du médiateur de l'Entreprise :.....

Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi  
**Médiateur de l'Anacofi :** 92 rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

**Médiateur de l'AMF :** Mme Marielle Cohen-Branche  
Médiateur de l'AMF  
Autorité des marchés financiers  
17, place de la Bourse  
75082 PARIS Cedex 02

[www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF)

**Médiateur de l'assurance :** La médiation de l'Assurance TSA 50110  
75441 PARIS Cedex 09

[www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur](http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur)

**Médiateur produits immobiliers et bancaires :** **ANM Conso**  
[www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp) 2 rue de Colmar  
94300 VINCENNES